

Jean-Baptiste André Godin à Vladimir Gagneur, 20 décembre 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 2 p. (311r, 312r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Vladimir Gagneur, 20 décembre 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51658>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 décembre 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Gagneur, Vladimir \(1807-1889\)](#)

Lieu de destination 25, rue Louis-le-Grand, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Gagneur qu'il peut insérer son article dans le bulletin d'arbitrage. Il lui donne la composition du bulletin qui paraîtra avec le dernier numéro du journal *Le Devoir* de 1884. Il lui indique que les 500 exemplaires du bulletin coûtent 0,25 F et les 1 000 exemplaires 22 F, et lui demande combien d'exemplaires il souhaiterait. Il lui confirme qu'il recevrait avec plaisir le projet de loi adopté par le Sénat sur les sociétés.

Notes À la fin de l'année 1884, le Sénat adopte un projet de loi sur les sociétés par actions dont Jules Bozérian (1820-1893) est le rapporteur (voir par exemple *Le Temps* du 20 novembre 1884 [en ligne :

<https://www.retronews.fr/journal/le-temps/20-novembre-1884/123/762133/3>, consulté le 12 octobre 2023]).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Pacifisme](#), [Pétitions](#)

Personnes citées [Sénat \(France\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guér. Familiste
20. 2. 22. 26

Monsieur Gagnon,

En réponse à votre lettre d'hier, je m'empresse de vous informer qu'- nous n'avons pas voter, dans notre bulletin d'abstention, l'article que vous venez de m'envoyer.

Ce bulletin paraîtra en feuille séparé dans le dernier numéro du "Droit" de cette année, c'est-à-dire dans 8 jours. Nous supprimons bien entendu les deux premiers alinéas de votre article que

n'ont rien de commun avec le Droit, et les alinéas de la fin devraient être arrangés comme vous l'autorisez.

Le résumé des bulletins sera ainsi composé :

1^o Notre article en tête,
2^o La propagande de l'abstention en décembre,

3^o La gloire militaire et les batailles,

4^o Discours de M. Guillaud à la Chambre demandant que les affaires du Québec soient soumises à son arbitrage,

- 1^o Les questions relatives
à l'arbitrage à l'étranger,
2^o Les adhesions.

Vous avez pu voir dans
le N° du 30 Novembre que
nous cédons ce bulletin
à 16 francs les 100, ou
8 francs le n°. Si
vous jugez à propos d'en
demander à l'avance, nous
serions bien pour vous ce
qui vous serait nécessaire.

— Je recevrai avec plaisir
le projet de loi adopté
par le député sur les

sociétés et nous renouveler
bientôt à l'avance
de cet avis.

Bien à vous

Edouard